PROVINCE DE QUÉBEC COLLÈGE MONTMORENCY VILLE DE LAVAL

PROCÈS-VERBAL de la **329**^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 1^{er} mars 2017, à 17h30, à la salle du Conseil d'administration, local B-2492.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames J

Johanne Allaire
Anne Bourgeois
Lucie Buist-Petit
Roxanne Cléroux
Louise Lacoste
France Lamarche
Amélie Lemieux
Christiane Pichette
Annie Saint-Germain

Fatiha Senhaji

Messieurs

Robin Blanchet

Jacques Cyr

Pierre-Antoine Leblanc Jean-Philippe Martin

Hervé Pilon Étienne Rouleau Sylvain Chaput Anthony Lacopo

INVITÉS PRÉSENTS

Messieurs

Yves Carignan

ABSENCES MOTIVÉES

Marc DeBlois

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Procès-verbal de la 328^e assemblée ordinaire: corrections et approbation
- 3. Affaires découlant de ce procès-verbal
- 4. Rapport du directeur général
- 5. Points de décision
- (d) (*) 5.1 Remplacement du système actuel d'alarme-incendie & installation d'un système de communication d'urgence AO-1617-005
- (d) (*) 5.2 Services professionnels en architecture pour la construction d'un centre d'apprentissage en santé et en recherche AO-1617-002
- (d) (*) 5.3 Services professionnels en ingénierie-mécanique/électrique pour la construction d'un centre d'apprentissage en santé et en recherche AO-1617-004
- (d) (*) 5.4 Services professionnels en ingénierie-structure/civil pour la construction d'un centre d'apprentissage en santé et en recherche AO-1617-003
- (d) 5.5 Règles relatives à l'admission au Collège Montmorency
- (*) 5.6 Calendrier scolaire

(d) 5.7 Résolution d'appui au comité de candidature Laval pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec - été 2020

6. Points d'information

- 6.1 Préparation visite de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC)
- 6.2 Révision du plan stratégique 2014-2020
- (d) 6.3 Portrait de la population étudiante hiver 2017 (au 14 février 2017)
 - 6.4 Ombudsman : compte-rendu du travail du Comité
 - 6.5 Refonte des règlements : compte-rendu du travail du Comité
 - 6.6 Gouvernance:
 - 6.6.1 Formation Plan de vol: Logiciel de Gestion des documents du CA 1er mars

7. Correspondance et communications écrites

8. Varia

- 8.1 Présentation aux administrateurs : 20e anniversaire du CJE par Christiane Pichette
- 8.2 Les commotions cérébrales

CA16/17-329.1/ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, monsieur Robin Blanchet déclare l'assemblée ouverte. Madame Nicole Barezi agit comme secrétaire de l'assemblée.

Il est aussi suggéré par un administrateur d'ajouter à l'ordre du jour, le point 8.2 quant aux commotions cérébrales. Celui-ci souhaiterait connaître le plan d'action du Collège et les mesures prévues lorsque survient ce type de blessure dans le cadre de la pratique d'activités sportives.

Il est proposé par

: Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par

: M. Jacques Cyr

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 329e assemblée.

CA16/17-329.2/ PROCÈS-VERBAL DE LA 328^E ASSEMBLÉE ORDINAIRE

2. Procès-verbal de la 328e assemblée ordinaire : corrections et approbation

Il est suggéré par un administrateur d'ajouter au point 5.2.1 une mention à l'effet qu'un sous-comité de la Commission des études a été créé à cette fin (rédaction et analyse du règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat des hors-cadres).

Il est proposé par

: Mme Christiane Pichette

Appuyé par

: Mme Lucie Buist-Petit

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 328e assemblée ordinaire avec les modifications proposées.

CA16/17-329.3/ AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Le directeur général a transmis aux membres du conseil un document indiquant le suivi des décisions du conseil d'administration.

CA16/17-329.4/ RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

4. Rapport du directeur général

Le directeur général revient sur l'évènement survenu au Collège lundi soir quant à l'importante opération policière qui a été menée dans les locaux du Collège. Un jeune homme aurait publié une photo de lui sur les médias sociaux avec une arme à feu, disant qu'il voulait se suicider. Le témoin présumé aurait dit reconnaître les salles de bain du Collège Montmorency, et aurait alerté les autorités. Rapidement, les policiers se sont rendus sur les lieux. Ils ont confiné les gens qui étaient dans des classes et ont demandé à ceux qui se trouvaient dans des aires communes de se diriger vers l'extérieur. Les 15 salles de bain du cégep ont été fouillées, et l'individu n'a pas été retrouvé. Un policier a par la suite cru reconnaître la personne qui était sur la photo, ce qui a finalement mené à son arrestation. À 21h33, la mesure de confinement a été levée. L'on a conclu qu'en effet le jeune homme était passé au Collège où la scène a d'ailleurs été filmée, mais qu'il ne s'y trouvait plus en soirée.

Le directeur général ajoute une précision à l'effet qu'il ne s'agissait pas d'une véritable arme et que l'individu en question était relativement bien connu des services de police, mais qu'il ne s'agit pas d'un étudiant du Collège. L'adolescent a été relâché le lendemain dans la journée et l'enquête doit déterminer s'il y aura des accusations.

Du côté des communications et des interventions, le tout s'est bien passé ce qui ressort de cet évènement c'est que la formation et la présentation sur les mesures de confinement à bien lieu d'être et produit des effets positifs. Les gardiens de sécurités et les membres du personnel sont mieux outillés pour faire face à ce genre d'évènement. D'ailleurs, une autre formation sur le confinement est prévue la semaine prochaine.

Enfin, le directeur général rappelle que les policiers de Laval ont suivi plusieurs formations et ont procédé à plusieurs simulations de crises dans le Collège. Ils connaissent bien le bâtiment, les plans de celui-ci et savent où se trouvent les caméras. Les gardiens de sécurité sont aussi très bien formés quant au confinement et quant aux mesures d'évacuation. Le Collège Montmorency a toujours de très bonnes communications avec le service de policier de Laval avec qui il travaille toujours de paires afin de voir à la sécurité des étudiants et du personnel. Le directeur général tient tout particulièrement à féliciter le gestionnaire responsable de la sécurité pour une excellente gestion de crise.

Un administrateur s'interroge à savoir si le personnel de la formation continue ainsi que les étudiants de soir et ceux de l'UQAM reçoivent la même formation sur le confinement. On lui répond qu'un travail est fait pour organiser des formations pour cette clientèle.

Un administrateur s'interroge à savoir si des étudiants ou des membres du personnel ont eu recours aux services psychosociaux et d'aide offert par le Collège suite à ces évènements. On lui répond qu'un petit groupe d'environ cinq personnes ont souhaité bénéficier de ces services.

Un administrateur manifeste le souhait que soient ajoutés les employés de l'Association étudiante à la liste d'envoi d'informations quant aux formations sur le confinement.

Le Directeur général revient aussi sur le processus de sélection de l'ENAP et explique aux administrateurs que sa candidature n'a pas été retenue, ni celle de l'autre personne et que par conséquent, l'ENAP procèdera à un 3e concours.

CA16/17-329.5/ SUJETS DISCUTÉS

5. Sujets discutés

(d) (*) 5.1 Remplacement du système actuel d'alarme-incendie & installation d'un système de communication d'urgence – AO-1617-005

Le président du Conseil et le directeur général rappellent aux administrateurs les différentes notions et obligations qui incombent aux organismes publics et donc Collège lorsqu'il est question de l'octroi de contrats dans le cadre de processus d'appel d'offres publiques.

Le directeur général explique aux administrateurs le fait que deux projets de résolutions leur sont présentés. L'une avec une mention à l'effet de permettre la conclusion d'ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat et l'autre sans cette même mention. Dans la mesure où l'ordre de changement serait de plus de 10% du montant initial, il faudrait revenir en assemblée pour en décider.

Un administrateur a deux questions : la première à l'effet de savoir si les soumissions retenues respectent les budgets initialement estimés pour l'accomplissement des travaux et la seconde quant aux échéanciers prévus pour l'exécution des travaux. On lui répond que c'est à l'intérieur des montants réservés et qu'il n'y pas de grands écarts entre les montants des différents soumissionnaires et que dans pareil cas c'est que le devis et le projet ont été bien évalués. Quant à l'échéancier, il est prévu que les travaux s'effectueront durant l'été et seront terminés pour la rentrée.

Le directeur général explique que l'idée d'un système de communication d'urgence c'est de pouvoir rejoindre les gens dans les différents locaux du collège; notamment lorsque surviennent des évènements comme ceux de lundi dernier. Un administrateur s'interroge à savoir s'il est prévu que ce système de communication d'urgence soit aussi ajouté dans le nouveau pavillon. On lui répond qu'en effet, cet élément sera intégré dans le devis comme les autres services (caméras, réseau sans fil, etc.).

Un administrateur s'interroge à savoir si les locaux de la Formation continue situés au Galerie Laval ainsi que les locaux occupés par le programme de Sécurité incendie seront aussi munis de ce système. On lui répond qu'un travail d'analyse est en train de se faire afin de voir ce qui pourrait être fait en ce sens toutefois, il faut comprendre que ces locaux bien qu'occupé par le Collège, ils ne sont pas sa propriété (ce sont des locaux loués).

CONTRAT: Contrat entrepreneur général

Projet de remplacement du système actuel d'alarme incendie et d'installation d'un système de communication d'urgence (AO-1617-005)

CONSIDÉRANT la vétusté du système actuel d'alarme incendie du Collège, les difficultés d'approvisionnement en pièces de rechange et la nécessité de rajouter un système vocal afin de faciliter les communications entre le poste de garde et l'ensemble de la population montmorencienne ;

CONSIDÉRANT les nouveaux espaces aménagés du Collège reliés à l'augmentation de la clientèle ;

CONSIDÉRANT la volonté du Collège d'améliorer la sécurité de l'ensemble de sa population;

CONSIDÉRANT la préparation des plans et devis par la firme d'ingénieurs Bouthillette Parizeau et associés et l'élaboration d'un concept incluant la portée des travaux et le budget (AO-1516-005);

CONSIDÉRANT que le projet sera financé via l'enveloppe du maintien d'actifs ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé du 1^{er} au 20 février 2017 afin de déterminer l'entrepreneur général qui se verra confier les travaux de remplacement du système d'alarme incendie et d'installation d'un système de communication d'urgence ;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre de services, qu'une (1) enveloppe non identifiée a été reçue après l'heure limite fixée pour la réception des soumissions et que le classement des trois premiers entrepreneurs est le suivant :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
1. Bruneau Électrique Inc.	\$ 808 498,00
2. Pro-teck Sécurité	\$ 833 000,00
3. Entreprises de construction Dawco inc.	\$ 899 200,00

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues, effectuée par les professionnels au projet ainsi que la recommandation de ces derniers (voir document ci-joint) ;

CONSIDÉRANT que Bruneau Électrique Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services financiers et des ressources matérielles et du directeur général ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Il est proposé par :

Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par :

Mme Christianne Pichette

D'AUTORISER l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entrepreneur Bruneau Électrique Inc. pour un montant 808 498,00 \$ (taxes en sus).

CONTRAT:

Contrat entrepreneur général

Projet de remplacement du système actuel d'alarme incendie et d'installation d'un système de communication d'urgence (AO-1617-005)

CONSIDÉRANT la vétusté du système actuel d'alarme incendie du Collège, les difficultés d'approvisionnement en pièces de rechange et la nécessité de rajouter un système vocal afin de faciliter les communications entre le poste de garde et l'ensemble de la population montmorencienne ;

CONSIDÉRANT les nouveaux espaces aménagés du Collège reliés à l'augmentation de la clientèle ;

CONSIDÉRANT la volonté du Collège d'améliorer la sécurité de l'ensemble de sa population;

CONSIDÉRANT la préparation des plans et devis par la firme d'ingénieurs Bouthillette Parizeau et associés et l'élaboration d'un concept incluant la portée des travaux et le budget (AO-1516-005);

CONSIDÉRANT que le projet sera financé via l'enveloppe du maintien d'actifs ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé du 1^{er} au 20 février 2017 afin de déterminer l'entrepreneur général qui se verra confier les travaux de remplacement du système d'alarme incendie et d'installation d'un système de communication d'urgence ;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre de services, qu'une (1) enveloppe non identifiée a été reçue après l'heure limite fixée pour la réception des soumissions et que le classement des trois premiers entrepreneurs est le suivant :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
3. Bruneau Électrique Inc.	\$ 808 498,00
4. Pro-teck Sécurité	\$ 833 000,00
4. Entreprises de construction Dawco inc.	\$ 899 200,00

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues, effectuée par les professionnels au projet ainsi que la recommandation de ces derniers (voir document ci-joint);

CONSIDÉRANT que Bruneau Électrique Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services financiers et des ressources matérielles et du directeur général ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Il est proposé par :

Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par :

Mme Christianne Pichette

D'AUTORISER l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entrepreneur Bruneau Électrique Inc. pour un montant 808 498,00 \$ (taxes en sus).

DE PERMETTRE la conclusion d'ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat, c'est-à-dire un montant maximum de 80 849,80 \$ (taxes en sus). Il est entendu que chaque ordre de changement devra se faire en respect de la délégation de pouvoir autorisée au Règlement de régie interne (numéro 1) et au Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction et à la délégation des pouvoirs dévolus aux dirigeants de l'organisme (numéro 4) du Collège.

Un rapport final des dépenses sera déposé au Conseil d'administration à la fin des travaux.

(d) (*) 5.2 Services professionnels en architecture pour la construction d'un centre d'apprentissage en santé et en recherche – AO-1617-002

Le directeur général fait un exposé des maquettes et des plans encore très préliminaires des travaux projeté. Il explique qu'un centre de transfert technologique, un salon du personnel, un espace de socialisation et un espace de spectacle polyvalent sont des idées qui pourraient être retenues quant à l'utilisation de certains espaces.

Un administrateur s'interroge à savoir s'il y aura un impact majeur sur le nombre de places de stationnement. On lui répond que c'est en effet un enjeu qui a été pris en considération et qu'étant donné que la nouvelle construction sera érigée à l'endroit qui été occupé par les modulaires, l'impact quant au nombre de places de stationnement sera très limité. Par ailleurs, il y a des discussions avec la Ville concernant le nombre total de places de stationnement disponibles compte tenu de l'augmentation de l'achalandage prévu.

Un administrateur s'interroge à savoir si l'on a déjà déterminé quel département occupera ces nouveaux locaux et espace. On lui répond que les plans ne sont pas finaux compte tenu du fait que plusieurs facteurs sont sujets à changement d'ici-là par exemple le fait que l'on soit en attente des confirmations quant à deux demandes de nouveaux programmes qui ont été soumises. Il ne faut pas non plus oublier le travail qui est présentement fait quant à la possibilité d'y installé un Café étudiant. D'ici la fin du mois d'avril, l'on devrait avoir une idée plus précise de la vocation qu'auront les différents locaux de ce nouveau pavillon. Des consultations sont menées auprès des différents départements et services et auprès des étudiants.

Contrat:

Services professionnels en architecture

Projet de construction d'un centre d'apprentissage en santé et en recherche (AO-1617-002)

CONSIDÉRANT la croissance de l'effectif étudiant et l'augmentation du devis scolaire ;

CONSIDÉRANT le retrait des modulaires incluant la structure et leurs équipements ;

CONSIDÉRANT que le Collège a déposé une demande de financement via le fonds d'investissement stratégique (FIS) en lien avec les besoins en espaces des services rattachés au domaine de la santé et de la recherche ;

CONSIDÉRANT que la demande de financement a été acceptée par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public # AO-1617-002 a été réalisé du 1^{er} au 20 février 2017, pour les services professionnels en architecture pour la préparation des plans et devis ainsi que les services durant et après la construction ;

CONSIDÉRANT que la loi sur les contrats des organismes publics impose, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, une évaluation basée exclusivement sur des critères qualitatifs ;

CONSIDÉRANT le document ci-joint, "CRITÈRES ET GRILLE D'ÉVALUATION", préparé pour le projet et transmis avec les documents de l'appel d'offres afin de faire connaître les critères sur lesquelles les propositions seront évaluées ainsi que la pondération qui sera considérée à l'évaluation ;

CONSIDÉRANT que le paiement des honoraires professionnels en architecture doit se faire conformément aux règles inscrites dans le document « TARIF POUR LES HONORAIRES DES SERVICES PROFESSIONNELS FOURNIS AU GOUVERNEMENT PAR DES ARCHITECTES » en appliquant la méthode à pourcentage pour les services avant et durant la construction et en utilisant la méthode à forfait pour les services après la construction et les services spéciaux ;

CONSIDÉRANT la création du comité de sélection :

CONSIDÉRANT que sept (7) firmes en architecture ont déposé une offre de services et qu'en vertu de l'évaluation du comité de sélection, celui-ci recommande unanimement que le contrat soit adjugé à :

YWA + DKA + YMA Architectes Consortium:

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Il est proposé par :

Mme Johanne Allaire

Appuyé par :

Mme Roxanne Cléroux

D'AUTORISER l'octroi du contrat de services professionnels en architecture à la firme YWA + DKA + YMA Architectes Consortium pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour les services durant et après la construction d'un centre d'apprentissage en santé et en recherche.

Proposé par : Mme Johanne Allaire Appuyé par : Mme Roxanne Cléroux

(d) (*) 5.3 Services professionnels en ingénierie-mécanique/électrique pour la construction d'un centre d'apprentissage en santé et en recherche – AO-1617-004

Contrat:

Services professionnels en ingénierie mécanique/électrique

Projet de construction d'un centre d'apprentissage en santé et en recherche (AO-

1617-004)

CONSIDÉRANT la croissance de l'effectif étudiant et l'augmentation du devis scolaire ;

CONSIDÉRANT le retrait des modulaires incluant la structure et leurs équipements ;

CONSIDÉRANT que le Collège a déposé une demande de financement via le fonds d'investissemen stratégique (FIS) en lien avec les besoins en espaces des services rattachés au domaine de la santé e de la recherche ;

CONSIDÉRANT que la demande de financement a été acceptée par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES);

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public # AO-1617-004 a été réalisé du 1^{er} au 20 février 2017, pou les services professionnels en ingénierie mécanique/électrique pour la préparation des plans et devi: ainsi que les services durant et après la construction ;

CONSIDÉRANT que la loi sur les contrats des organismes publics impose, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, une évaluation basée exclusivement sur des critères qualitatifs ;

CONSIDÉRANT le document ci-joint, "CRITÈRES ET GRILLE D'ÉVALUATION", préparé pour le projet e transmis avec les documents de l'appel d'offres afin de faire connaître les critères sur lesquelles les propositions seront évaluées ainsi que la pondération qui sera considérée à l'évaluation ;

CONSIDÉRANT que le paiement des honoraires professionnels en ingénierie de la mécanique/électrique doit se faire conformément aux règles inscrites dans le document « TARIF POUR LES HONORAIRES DES SERVICES PROFESSIONNELS FOURNIS AU GOUVERNEMENT PAR DES INGÉNIEURS » en appliquant la méthode à pourcentage pour les services avant ou durant la construction et en utilisant la méthode à forfait pour les services après la construction et les services spéciaux ;

CONSIDÉRANT la création du comité de sélection ;

CONSIDÉRANT que dix (10) firmes en ingénierie mécanique/électrique ont déposé une offre de services et qu'en vertu de l'évaluation du comité de sélection, celui-ci recommande unanimement que le contra soit adjugé à :

Bouthillette Parizeau Inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Il est proposé par :

Mme Christiane Pichette

Appuyé par

M. Jacques Cyr

D'AUTORISER l'octroi du contrat de services professionnels en ingénierie mécanique/électrique à la firme Bouthillette Parizeau Inc. pour la réalisation des plans et devis ainsi que les services durant et après la construction du centre d'apprentissage en santé et en recherche.

(d) (*) 5.4 Services professionnels en ingénierie-structure/civil pour la construction d'un centre d'apprentissage en santé et en recherche – AO-1617-003

Contrat:

Services professionnels en ingénierie structure/civil

Projet de construction d'un centre d'apprentissage en santé et en recherche (AO-1617-003)

CONSIDÉRANT la croissance de l'effectif étudiant et l'augmentation du devis scolaire ;

CONSIDÉRANT le retrait des modulaires incluant la structure et leurs équipements ;

CONSIDÉRANT que le Collège a déposé une demande de financement via le fonds d'investissemen stratégique (FIS) en lien avec les besoins en espaces des services rattachés au domaine de la santé e de la recherche ;

CONSIDÉRANT que la demande de financement a été acceptée par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public # AO-1617-003 a été réalisé du 1er au 20 février 2017, pou les services professionnels en ingénierie structure/civil pour la préparation des plans et devis ainsi que les services durant et après la construction ;

CONSIDÉRANT que la loi sur les contrats des organismes publics impose, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, une évaluation basée exclusivement sur des critères qualitatifs ;

CONSIDÉRANT le document ci-joint, "CRITÈRES ET GRILLE D'ÉVALUATION", préparé pour le projet e transmis avec les documents de l'appel d'offres afin de faire connaître les critères sur lesquelles les propositions seront évaluées ainsi que la pondération qui sera considérée à l'évaluation ;

CONSIDÉRANT que le paiement des honoraires professionnels en ingénierie structure/civil doit se faire conformément aux règles inscrites dans le document « TARIF POUR LES HONORAIRES DES SERVICES PROFESSIONNELS FOURNIS AU GOUVERNEMENT PAR DES INGÉNIEURS » en appliquant la méthode à pourcentage pour les services avant ou durant la construction et en utilisant la méthode à forfait pour les services après la construction et les services spéciaux ;

CONSIDÉRANT la création du comité de sélection ;

CONSIDÉRANT que neuf (9) firmes en ingénierie structure/civil ont déposé une offre de services et qu'el vertu de l'évaluation du comité de sélection, celui-ci recommande unanimement que le contrat soit adjuge à :

MLC Associés Inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Il est proposé par :

M. Sylvain Chaput

Appuyé par

M. Anthony Lacopo

D'AUTORISER l'octroi du contrat de services professionnels en ingénierie structure/civil à la firme MLC Associés Inc. pour la réalisation des plans et devis ainsi que les services durant et après la construction du centre d'apprentissage en santé et en recherche.

(d) 5.5 Règles relatives à l'admission au Collège Montmorency

La directrice des études explique que le ministère était en mouvement quant à plusieurs préalables pour l'admission aux programmes, d'autres modifications ont été reçues qui indiquent une baisse des prérequis au niveau des mathématiques et au niveau de la physique. La directrice des études explique que la Commission des études n'a pas recommandé l'adoption des règles relatives telles qu'elles sont édictées par le ministère.

Un administrateur s'interroge à savoir s'il y a un suivi qui sera fait auprès des étudiants qui seront admis en vertu de ces nouvelles règles à savoir s'ils seront en mesure de réussir leur cours et quelles seront les démarches prises pour aider ces étudiants. La directrice des études précise que ce sont des travaux ministériels et que des suivis sont effectués à ce niveau lors de l'établissement de ces règles.

Un administrateur s'interroge à savoir si des explications sont fournies lors du dépôt de ces règles par le ministère.

Les règles relatives sont un support au règlement numéro 5. Les règles ministérielles ont préséance sur les règles internes. C'est un outil qui indique aux étudiants ce qu'il leur faut pour être admis dans un programme.

CONSIDÉRANT le pouvoir du Collège d'adopter des règles et règlements relatifs à l'admission;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant la discussion par le Conseil d'administration, tout projet de règlement relatif aux règles, procédures et critères régissant l'admission et l'inscription des étudiants;

CONSIDÉRANT que les règles relatives à l'admission spécifient les modalités d'application du Règlement sur l'admission au Collège Montmorency (Règlement numéro 5) adopté le 16 mars 1994, modifié le 29 janvier 2014 par le Conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que les règles relatives à l'admission font aussi référence au Règlement sur la réussite scolaire (Règlement numéro 5A), adopté le 28 novembre 2001, modifié le 29 janvier 2014 par le Conseil d'administration.

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège de respecter les règles prescrites par le Ministère;

CONSIDÉRANT la position de la majorité des membres de la Commission des études qui se sont abstenus de recommander cette résolution, indiquant ainsi leur désaccord avec le rabaissement des préalables en mathématiques;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par

: Mme Fatiha Senhaji

Appuyé par

: M. Sylvain Chaput

Le vote est demandé :

Pour: 13 Contre: 3 Abstention: 3

D'ADOPTER les modifications apportées aux règles relatives à l'admission au Collège Montmorency.

(*) 5.6 Calendrier scolaire

La directrice des études présente aux administrateurs le calendrier scolaire 2017-2018.

Un administrateur s'interroge à savoir s'il y aura un jour une journée de neige d'ajouter au calendrier. Il n'y a pas de journée de neige au niveau collégial. Le Collège s'organise en conséquence de la température et des solutions sont toujours trouvées en temps et lieu. Dans les modalités possibles, on pourrait rajouter une journée de rattrapage flottante. Le sous-comité de la commission des études va faire un bilan sur l'utilité de la semaine pédagogique à la session d'hiver.

Compte tenu du championnat canadien de basketball qui aura lieu au Collège au printemps 2018, une entente est survenue avec le département d'éducation physique. Un administrateur s'interroge à savoir combien de personnes ce championnat de basket implique. 8 équipes de 12 joueurs de différentes provinces, les matchs auront lieu le jeudi et le vendredi. Les jeunes pourront assister au match, nos estrades peuvent accueillir 450 personnes et des estrades supplémentaires de 450 personnes. C'est vrai un évènement organisé par et pour les étudiants. Il y a beaucoup de spectateurs attendu le samedi pour les finales.

CONSIDÉRANT les paramètres d'organisation suivants:

- Le respect du Règlement sur le régime des études collégiales;
- Le respect de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages;
- Le maintien: des journées d'accueil au début de la session d'automne;
 - des journées de rattrapage à chacune des sessions;
 - de la période d'évaluation à la fin de chacune des sessions;
- Le positionnement des journées d'encadrement pédagogique pour tenir compte de l'organisation des laboratoires, des cours et des examens intra-semestriels;
- Le délai minimum entre la session automne et hiver permettant l'organisation complète de la session d'hiver.

CONSIDÉRANT que s'il y a lieu, les ajustements de calendrier se feront en accord avec ces mêmes paramètres d'organisation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

Il est proposé par

: Mme France Lamarche

Appuyé par

: Mme Fatiha Senhaji

D'ADOPTER le projet de calendrier scolaire 2017-2018.

(d) 5.7 Résolution d'appui au comité de candidature Laval pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec - été 2020

Le Directeur des affaires étudiantes et des relations avec la communauté explique aux membres du Conseil d'administration qu'il s'agit d'une résolution d'appui au Comité de candidature de la Ville pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2020. La Commission scolaire de Laval, la Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier, le Collège Montmorency, le Collège Laval, Tourisme Laval, la Chambre de commerce et d'industrie de Laval, le Collège Letendre, le Cosmodôme de Laval, le Centre Intégré de Santé et de services sociaux de Laval et Sports Laval sont tous des partenaires du projet. Il ajoute que ces Jeux devraient se tenir durant les deux semaines des « vacances de la construction » et qu'il est prévu que le village des Jeux soit dans le quadrilatère dans lequel se trouve le Collège. Le Collège procédera donc à une offre de service à la Ville, selon laquelle elle accueillera certaines délégations et offrira l'accès à ses locaux. Le directeur précise toutefois que les aménagements supplémentaires seront aux frais de la Ville de Laval. Enfin, il conclut en disant qu'une deuxième résolution sera présentée aux administrateurs vers le mois de mai ou de juin quant à la tenue de ces Jeux et que d'ici là, l'appui de toute la communauté montmorencienne sera sollicité. Dans l'éventualité de la tenue de ces Jeux à Laval, le Collège Montmorency serait un important partenaire appelé à travailler de concert avec la ville afin d'assurer le bon déroulement des évènements.

CONSIDÉRANT la volonté d'obtenir la Finale des Jeux du Québec à l'été 2020, par la Ville de Laval, en collaboration avec la Commission scolaire de Laval, la Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier, le Collège Montmorency, le Collège Laval, Tourisme Laval, la Chambre de commerce et d'industrie de Laval, le Collège Letendre, le Cosmodôme de Laval, le Centre Intégré de Santé et de services sociaux de Laval et Sports Laval.

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens ;

CONSIDÉRANT que l'organisation des Jeux permettra à Laval de se doter des équipements sportifs nécessaires et de les mettre en valeur ;

CONSIDÉRANT que cet évènement mette en valeur la culture lavalloise, son patrimoine, ses institutions et ses artistes ;

CONSIDÉRANT que l'organisation des Jeux permettra la mise en place d'un plan de développement des athlètes lavallois ;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population ;

CONSIDÉRANT que l'organisation des Jeux permettra de développer une expertise et un fonds d'organisation pour d'autres évènements ;

CONSIDÉRANT que l'organisation des jeux s'inscrit dans les orientations de la Politique de l'activité physique de la Ville de Laval ;

CONSIDÉRANT la capacité de la Ville de Laval et de ses partenaires de présenter cet évènement.

En conséquence, le Collège Montmorency lors d'une réunion tenue le 1^{er} mars 2017 a décidé d'adopter la résolution suivante :

Il est proposé par : M. Étienne Rouleau

Appuyé par

: M. Anthony Lacopo

D'APPUYER la candidature de la Ville de Laval pour la présentation des Jeux du Québec, Été 2020 et d'encourager ses membres à s'impliquer bénévolement et à appuyer le comité de mise en candidature.

6. Points d'information

6.1 Préparation visite de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC)

CA16/17-329.6/ POINTS D'INFORMATION

La directrice des études s'adresse aux administrateurs et rappel qu'auront lieu, le 14 mars prochain, la visite de la CEEC.

À cet effet, elle fait le résumé suivant :

Une nouvelle approche de la CEEC a été lancée en 2013, voulant une démarche centrée sur les processus et l'atteinte des objectifs. Il s'agit en fait de l'appréciation de l'efficacité des mécanismes mis en œuvre par les collèges pour atteindre les objectifs. La CEEC procède à l'analyse des mécanismes et les évalue de façon à pouvoir porter un jugement sur le système d'assurance qualité. Pour ce faire, elle procède à l'identification des points forts et des éléments plus faibles de ses mécanismes et établie des correctifs nécessaires à apporter (plan d'action). Il existe quatre différentes composantes, qui constituent le cœur de la mission de l'établissement : la qualité des programmes d'études, la qualité de l'évaluation des apprentissages, la qualité de la planification stratégique et la qualité de la planification liée à la réussite. Les composantes sont analysées en fonction de trois critères, soit : la mise en œuvre des mécanismes en lien avec ces composantes, l'efficacité des mécanismes, c'est-à-dire leur capacité à assurer l'amélioration continue (au chapitre de l'atteinte des objectifs, l'identification les points forts et les points à améliorer et de la prise en charge des améliorations) et la révision et l'actualisation des mécanismes, en vue d'en améliorer l'efficacité.

La CEEC a noté que les objectifs du Plan stratégique 2014-2020 ne sont pas déclinés en termes de résultats attendus, que les indicateurs permettant d'en apprécier l'atteinte ne sont pas précisés et que les responsabilités associées à la mise en œuvre des différents objectifs n'y sont pas mentionnées, non plus que l'échéancier ou le calendrier prévu. En outre, le Plan ne prévoit pas de mécanismes de suivi des résultats, ni de mécanismes de révision ou d'actualisation, ni annuel ou à moyen terme. Cela dit, le Collège prépare son plan de travail en lien avec les orientations, les axes et les objectifs du Plan stratégique. Il témoigne annuellement des résultats obtenus, des actions et des moyens mis en œuvre, en les rattachant à l'un ou l'autre des objectifs prévus au Plan. Ce rapport d'activités global est présenté et validé au Comité exécutif et au Conseil d'administration. Le bilan de mi-parcours du Plan stratégique 2014-2020 prévu en 2016-2017 devrait permettre une réflexion à cet égard, conduisant à une révision et à l'intégration, dans le plan, des mécanismes de suivi qui se retrouvent actuellement ailleurs.

Ce bilan consolidé témoigne de la multiplicité et de la diversité des actions entreprises, des résultats obtenus, de même que de l'engagement de chacune des directions et du personnel en lien avec la réalisation de la mission du Collège

Le Collège Montmorency a mis en place plusieurs mécanismes pour s'assurer de la qualité des actions et des interventions liées à la réalisation de sa mission, mais ces mécanismes ne sont pas intégrés et optimisés dans le cadre d'un *système* d'assurance qualité.

La préoccupation pour la qualité des programmes, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de celle liée à la réussite, de même que pour la qualité des services offerts à tous égards, l'engagement des personnes et des instances qui forment la communauté montmorencienne ne peut être démenti. Les mécanismes actuels, même si du travail reste à accomplir en vue de les ériger en système, ont permis et permettent encore au Collège d'avancer à plusieurs égards et sur plusieurs fronts, ainsi que d'être connu et reconnu pour la qualité de ses programmes et de ses services. À la suite des recommandations, des jugements et des constats, un plan d'action a été élaboré. Il comprend les actions retenues, globales et selon chacune des composantes, les moyens, les responsables, l'échéancier prévu

Un administrateur s'interroge et demande des précisions quant à la mention du (0.8 ETC). La directrice des études lui répond qu'après 0.8 ETC il y a un processus d'évaluation qui est prévue pour les professeurs.

Le directeur général ajoute une précision à l'effet que compte tenu du boycottage du Plan stratégique et des travaux de la CEEC par les enseignants, la direction du Collège n'a pas pu bénéficier de leur collaboration.

Un administrateur s'interroge à savoir si la CEEC apprécie et fait le constat des résultats (contrairement au Collège). La réponse est à l'effet que la CEEC est plus en mode audit et analyse des processus et des procédés qu'en mode appréciation des résultats.

Compte tenu de la création des Conseils des Collèges, le rôle de la CEEC est appelé à être revu. Il s'agira donc d'une période de transition. L'évaluation va rester là et sera aussi intégrée au niveau des universités, mais les méthodes d'analyses seront revues. Le fonds quant à lui n'est pas remis en question.

6.2 Révision du plan stratégique 2014-2020

Tel que discuté lors de la dernière assemblée, le directeur général rappelle aux administrateurs que le plan stratégique 2014-2020 a été adopté en 2014 avec l'intention de le réviser à mi-parcours. Il ajoute que la démarche amorcée comprend plusieurs activités qui permettront d'adopter en juin 2017 une version ajustée du Plan stratégique comprenant notamment les cibles et les indicateurs qui n'étaient pas intégrés à la version initiale, mais qui se retrouvaient dans les plans de travail annuel.

Ainsi, à l'heure actuelle, un sondage et des groupes de discussions (des focus groups) et des vox pop ont été menés auprès de l'ensemble du personnel. Malheureusement, les professeurs et les coordonnateurs ont boycotté les focus groups. La demande du syndicat des enseignants c'est d'avoir des comités paritaires sur l'élaboration des plans stratégiques et la direction travaille dans une approche de consultation ouverte avec tous les groupes. Il rappelle aussi que le plan stratégique appartient, en dernière instance, au Conseil d'administration du Collège et n'a pas à être voté par les différents groupes du Collège. Leur point de vue est par ailleurs essentiel.

Au cours des prochains mois (mars, avril et juin) sont prévus la correction et l'ajustement du Plan stratégique en fonction des résultats des différentes rencontres et des bilans de travail annuels ainsi qu'un suivi au Conseil d'administration afin d'aboutir à la présentation du Plan stratégique révisé pour adoption au mois de juin.

(d) 6.3 Portrait de la population étudiante hiver 2017 (au 14 février 2017)

La directrice des études dresse le portrait suivant aux administrateurs :

6610 étudiantes et étudiants fréquentaient le Collège au 14 février 2017

- 453 hors programme
- 3172 dans les programmes préuniversitaires
- 2985 dans les programmes techniques

3679 sont des filles et 2931 sont des garçons

À l'automne, le Collège comptait 7505 étudiants, pour une moyenne annuelle de 7058 étudiants.

Un administrateur demande à ce que certaines précisions soient ajoutées au tableau notamment quant à la distinction entre les étudiants au régulier et ceux à la formation continue.

6.4 Ombudsman : compte-rendu du travail du Comité

Le président du sous-comité sur l'établissement du bureau de l'Ombudsman informe les administrateurs de l'évolution du processus de sélection de l'Ombudsman. Une cinquantaine de candidatures ont été reçues par la firme responsable de l'analyse des dossiers et le 22 février dernier, le sous-comité a reçu quelques candidats très qualifiés en entrevue. Le président explique que le sous-comité prévoit tenir une seconde phase du processus de sélection lors de leur prochaine rencontre au début du mois de mars. Il souligne le bon travail du sous-comité et ajoute que les recommandations du sous-comité devraient être déposées au Conseil lors d'une prochaine assemblée.

6.5 Refonte des règlements : compte-rendu du travail du Comité

La présidente du sous-comité d'analyse des projets de règlements informe les administrateurs de l'évolution des travaux quant au règlement sur la régie interne du Collège. Elle précise qu'une première rencontre du sous-comité a eu lieu le 20 février dernier et que lors de cette rencontre les membres ont pu échanger sur plusieurs notions et décider du déroulement de leurs travaux. Elle ajoute qu'ils ont convenu soumettre au Conseil d'administration certains points sur lesquelles ils jugeront nécessaire d'avoir une discussion collective. La présidente a aussi informé les administrateurs que les travaux d'analyse du projet de règlement sur la nomination et le renouvellement de mandat des hors-cadres devraient débuter lors de leur prochaine rencontre prévue à la mi-mars.

6.6 Gouvernance:

6.6.1 Formation Plan de vol: Logiciel de Gestion des documents du CA – 1er mars

Les administrateurs ont reçu la formation nécessaire à l'utilisation de la nouvelle plateforme sur laquelle seront désormais déposés tous les documents en lien avec la tenue des assemblées. Cet outil optimisera la préparation, la gestion et le suivi des dossiers du conseil d'administration. Ce logiciel sera aussi utilisé par la commission des études et par le comité de régie afin d'optimiser le fonctionnement de ces instances et de contribuer significativement à la diminution de l'impression de documents.

7. Correspondance et communications écrites

Sans objet

CA16/17-329.7/ CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS ÉCRITES

8. Varia

3.1 Présentation aux administrateurs : 20e anniversaire du CJE – par Christiane Pichette

CA16/17-329.8/ VARIA

Le Président du Conseil et le directeur général tiennent à souligner le 20° anniversaire du Carrefour jeunesse-emploi de Laval. Se faisant, ils invitent la directrice générale du CJE, madame Christiane Pichette, qui siège au sien du Conseil d'administration du Collège à titre de personnes issues du groupe socio-économique, à faire une présentation à cet effet. Celle-ci fait donc un exposé des principaux travaux du CJE et tient à souligner les différents partenariats avec le Collège Montmorency.

8.2 Les commotions cérébrales

Un administrateur demande l'ajout de ce point qui sera abordé lors d'une séance subséquente.

LA SÉANCE EST LEVÉE

Robin Blanchet Président

Secrétaire